

[Accueil](#) > [Économie](#) > [Conjoncture](#)

Réservé aux abonnés

Le tour de passe-passe de Bercy pour faire disparaître 10 milliards de dépenses fiscales

Par Julie Ruiz

Publié hier à 16:06, mis à jour hier à 16:20

[Copier le lien](#)

Encore récemment, on les appelait les «*niches fiscales*». Aujourd'hui, Bercy préfère le terme de «*dépenses fiscales*». Cette subtilité permet notamment au gouvernement de dire qu'il fait des économies quand il supprime ces «*dépenses*» (plutôt que de dire qu'il augmente les prélèvements obligatoires). Or, maintenant que ces dispositifs sont devenus des dépenses, il est de bon ton pour l'administration d'en réduire le coût, au moins en apparence. Il y a fort à parier que ce raisonnement a traversé l'esprit des experts de Bercy au moment d'évaluer, dans le cadre du budget 2024, le montant des dépenses fiscales. Déjà, ces dernières années, ce montant a été, de l'aveu même de Bercy, assez significativement sous-estimé. En 2022, l'ensemble des niches fiscales aurait «*coûté*» 85,6 milliards d'euros à l'État, soit 1,3 milliard de plus que prévu. En 2023, le ministère de l'Économie table sur 81,3 milliards, un chiffre non définitif mais déjà supérieur de 3,7 milliards aux premières estimations, selon les documents annexes au [projet de loi de finances \(PLF\) 2024](#) publiés la semaine dernière.

Or, ces chiffres ne collent pas avec ceux publiés l'an dernier pour le précédent budget. En effet, dans ces documents, la prévision du montant total des dépenses fiscales était sensiblement supérieure à 94,2 milliards pour 2022 soit près de 10 milliards de plus. Pour 2023, la précédente prévision était de 89,1 milliards. Cet écart ne correspond en rien à la suppression de niches fiscales. Au contraire, leur nombre est en augmentation depuis 2017. Il y avait 451 dépenses fiscales recensées fin 2016 contre 467 aujourd'hui.

Un changement qui fait débat

Dans les documents mis en ligne la semaine dernière, Bercy justifie l'essentiel de cet écart par un «*changement de méthode*» de calcul. Ainsi, 10 milliards de dépenses fiscales ont opportunément disparu entre l'année dernière et cette année sans avoir à supprimer la moindre niche fiscale. Concrètement, le coût des dépenses fiscales relatives à la TVA a été ramené d'environ 20 milliards dans les PLF précédents à environ 10 milliards dans celui pour 2024. Selon Bercy, comme l'État reverse - ce n'est pas nouveau- la moitié du produit de la TVA à différentes administrations sociales (comme la sécurité sociale) ou locales (comme les communes), il est plus juste de transférer la moitié de la «*dépense fiscale*» associée à cet impôt hors du périmètre du budget de l'État.

Pour François Ecalte, expert des finances publiques et directeur de Fipeco, ce changement de méthode est «*hautement contestable*». Selon son analyse, comme aucune règle n'a été changée sur ce point, le coût supporté par l'État demeure en réalité inchangé. «*En tout état de cause, le coût (des dépenses fiscales relatives à la TVA, ndlr) pour l'ensemble des administrations publiques est certainement de 20 milliards et c'est ce montant qui est le plus pertinent*», argumente-t-il dans une note. «*Cette nouvelle méthode n'est pas appliquée aux autres impôts partiellement rétrocédés à des collectivités locales, ce qui n'est pas cohérent*», ajoute l'expert. Ainsi, en conservant la règle de calcul appliquée jusqu'à l'année dernière, François Ecalte estime que le montant des dépenses fiscales en 2022 serait plutôt de 90 milliards. «*Il serait ainsi passé de 3,3 % du PIB en 2017 à 3,4 % en 2022*», conclut-il.